

Le SSP – Valais a besoin de vous!

Afin d'être efficaces, nous devons être unis, nombreux et disposer de relais sur les lieux de travail. C'est de cette manière que nous pouvons, quotidiennement, expliquer notre action, encourager les travailleurs et travailleuses à s'unir et à adhérer au syndicat. Ce dernier est un lieu privilégié pour poser vos questions et faire part de vos problèmes, auxquels nous nous efforçons, ensemble, de trouver des solutions. Nos sections et notre comité ont également besoin de s'étoffer et nous faisons à appel à vous pour vous engager, partager vos idées, proposer des actions, en bref, participer à la défense de votre secteur d'activité !

Je déclare adhérer au Syndicat suisse des services publics et je m'engage à en respecter les statuts et à verser mes cotisations de membre.

M^{me} M. (souligner ce qui convient)

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

NPA : _____ Localité : _____

Email _____

Profession : _____

Lieu de travail : _____ Employeur : _____

Revenu annuel brut : _____

Mode de paiement des cotisations par (souligner ce qui convient) année semestre trimestre

Recruteuse/Recruteur : _____

Date et signature : _____

**A nous retourner à : SSP Valais - rue de la Dent-Blanche 9 - CP 2348 - 1950 Sion 2 Nord
ou par email : sspvalais@bluewin.ch**

Le SSP regroupe près de 36'000 salarié-e-s dans toute la Suisse. **Les services publics et parapublics** (écoles, santé, social, administrations fédérales, cantonales et communales) sont notre domaine d'intervention. Nous nous engageons fortement pour la promotion des droits de toutes et de tous à une vie digne et des conditions de travail équitables ainsi que pour des services publics de qualité.

Vous trouvez toutes les informations sur le SSP sur notre site suisse :

www.ssp-vpod.ch ainsi que des renseignements spécifiques sur l'activité du SSP en Valais sous la rubrique cantonale (rubrique : **régions -> Valais**) et sur Facebook : www.facebook.com/SSPValais
Notre secrétariat régional se trouve à Sion, rue de la Dent-Blanche 9

**Permanence téléphonique : lundi à jeudi entre 8h 00 à 11h 30 ☎ 027 323 26 60
sspvalais@bluewin.ch**



Editeur responsable :

Syndicat des services publics- SSP, région Valais
Rue de la Dent-Blanche 9 - 1950 Sion

région Valais
Information syndicale
secteur Santé
n°3 – Mars 2014

Suspension des négociations sur la formation

Edito

Les négociations salariales et sociales 2014 furent ardues. Nous avons obtenu que le protocole d'accord signé par l'HVS et les syndicats prévoie :

- l'octroi des parts d'expérience
- un salaire minimum de 4000 CHF mensuel, soit une amélioration salariale des plus bas salaires qui concerne 78 personnes
- aucune augmentation des primes RETASV
- la reconduction de la garde d'enfants malades Croix-rouge jusqu'à 30 h

Des acquis de bon augure, particulièrement en vue de la votation « 4000 c'est possible » du 18 mars 2014. Néanmoins, la situation plus générale demeure préoccupante. Dans un contexte où les sous-dotations exercent une forte pression sur le personnel, les restrictions budgétaires imposées par l'Etat, et plus particulièrement l'annonce du gel des embauches (lire en p. 3), risquent fortement de porter atteinte aux conditions de travail du personnel de la santé. Le climat économique pèse également sur les négociations de la CCT de l'Hôpital Riviera-Chablais, très difficiles. N'oublions pas que le résultat de celles-ci aura un impact décisif, positif ou négatif, sur les négociations de la CCT HVS dès 2016

Restons mobilisé-e-s !

Vous le savez sans doute, le règlement sur la formation continue fait partie intégrante de votre CCT et les syndicats en sont signataires. Le projet concernant sa révision a donné lieu à des séances d'un groupe de travail ad hoc, constitué de cadres HVS et de représentants du personnel, au cours de l'année 2012. Pourtant, nonobstant ses conclusions, la direction a créé un nouveau projet dans le courant de l'année passée, sans consulter les partenaires sociaux. Or cette proposition ne nous convient pas, à ce stade des discussions. Le règlement a été divisé en deux documents : une convention fixant le cadre et une directive institutionnelle reprenant les modalités des demandes de formation continue. Qui dit directive dit décision unilatérale de la direction, ce qui représente un net recul syndical, alors même que le droit de regard des partenaires dans les modalités trouve ses origines dans une décision issue de négociations en 2003, stipulant que 0.5% de la masse salariale CCT serait attribuée à la formation, en lieu et place d'une augmentation salariale. Cet accord ancre la collaboration HVS-syndicats en la matière et, partant, notre droit de regard sur les conditions d'octroi des formations.

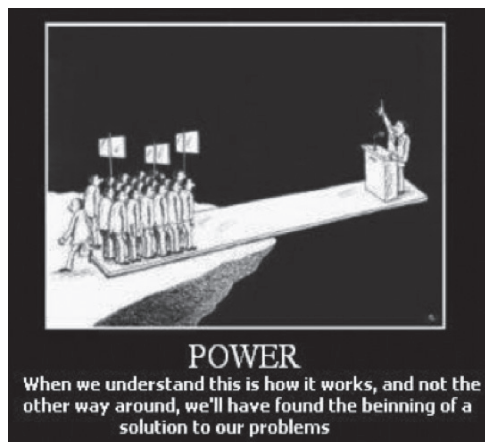
La direction, de son côté, estime mener une politique d'encouragement des demandes de formation et considère que les inquiétudes des syndicats concernant d'éventuels refus ou autres problèmes sont infondées. Par ailleurs une directive unilatérale se justifie selon eux du fait qu'il s'agit d'aspects « purement organisationnels » appartenant à l'institution.

Pour nous, par principe, la formation continue doit rester liée à la CCT et une directive séparée est superflue. Nous voulons conserver le règlement dans sa forme actuelle qui n'est rien d'autre que l'application de l'article 6.2 de la CCT :

Le «règlement sur la formation continue» faisant partie de la CCT, l'employeur favorise et finance le perfectionnement professionnel qu'il accorde à l'employé dans le cadre de son activité au sein de l'Hôpital du Valais selon le règlement en vigueur.

Nous demandons également que soit laissé à la commission cantonale de formation continue le rôle qu'elle avait auparavant, à savoir la détermination des modalités de conditions à la formation, un droit de regard sur le fonctionnement de la formation et le traitement des recours de façon paritaire.

« Just for fun » : Leçon d'anglais du jour »



Rép : Quand nous comprendrons que c'est comme cela que ça marche, et non inversement, nous aurons trouvé le début de la solution à nos problèmes

Rappelons que ces garanties sont cruciales eu égard au potentiel litigieux notamment des questions de degrés de formation, de redevances, du traitement des recours en cas de refus et du suivi du fonctionnement du règlement.

Nous avons eu écho à maintes reprises de problèmes touchant à des décisions de formation, en particulier dans les délais de traitement des demandes. Encourager la formation est vital, et nous pouvons saluer la volonté de l'institution à cet égard. Ne pas générer de frustrations du fait de refus d'octroi pour des raisons telles que la sous-dotation en personnel mérite également l'attention des partenaires !

Nous nous battons par conséquent pour l'instauration d'un réel partenariat HVS-représentants du personnel sur la formation continue.

Parole de militante :

« Lors de la réorganisation des services, il faut envisager avec l'HôpVS un plan d'accompagnement, tel que cela avait été fait lors de la fermeture de Gravelone, pour les soignants qui ne resteraient pas sur le site Martigny. »

Une infirmière de Martigny

Le personnel de la santé s'oppose au gel des salaires et des effectifs

Réunis devant le Grand Conseil le 10 décembre dernier, secrétaires et militant-e-s du SSP, des SCIV et de Syna ont remis à chaque député-e un argumentaire contre le gel des salaires et des effectifs annoncés par le Conseil d'Etat dans les secteurs publics et parapublics. Nous avons également transmis des comparatifs cantonaux des salaires du personnel de santé, lesquels démontrent que le Valais fait figure de mauvais élève.

Moins de revenu pour plus du travail

Pourquoi cette action relativement spectaculaire, somme toute assez rare en Valais ? Parce que l'Hôpital du Valais se retrouve corseté par l'injonction du Conseil d'Etat en matière de politique salariale. La marge de manœuvre des négociations annuelles semble particulièrement étroite cette année. Sans augmentation de salaire, un bon quart des employé-e-s de l'HVS, faute de progression possible dans la grille salariale (plafonnement des parts d'expérience/annuités), verra son salaire inchangé en 2014. Cela signifie une baisse du revenu disponible, vu les cotisations d'assurance maladie en hausse et l'instauration de parkings payants sur les lieux de travail. Encore moins réjouissant, une autre augmentation prévisible, non pas de salaire mais de travail, de par la demande accrue en prestations de santé. La mesure est donc doublement absurde !

Juteux bénéfices des cliniques privées

Le SSP l'avait anticipé depuis longtemps : ce sont les conséquences des réformes du secteur hospitalier, via le nouveau mode de financement adopté avec la révision de la LAMal, qui déploient tous leurs effets pervers. Par ailleurs, les cliniques privées, financées par les cantons depuis cette même révision, ne cessent de se développer et se préparent à récolter de juteux bénéfices, pour preuve la prochaine implantation d'une clinique privée à Saxon. Celle-ci

laisse d'ailleurs entendre qu'elle se retrouvera sur la liste hospitalière du Canton... Alors que l'Etat décide d'un gel des salaires et des effectifs, de nouveaux sites privés sont donc créés pour répondre aux besoins de la population ! Il est certes plus aisé d'être rentable en ne prenant en charge que les traitements lucratifs (orthopédie, ophtalmologie, etc.) en laissant la médecine non rentable aux hôpitaux publics.

Accroissement de l'insécurité médicale

Comme nous l'avons dénoncé à maintes reprises, le personnel des hôpitaux publics souffre chroniquement d'une surcharge de travail imputable aux sous-dotations. Plus de rationalisation n'est pas possible. Le ratio du personnel soignant par patient est déjà l'un des plus bas de Suisse (8,3 emplois plein temps pour 100 hospitalisations en Valais, 11,6 à Neuchâtel et 19,5 au CHUV dans le canton de Vaud), alors que les salaires sont à la traîne. Plaintes des employé-e-s, souffrances et stress relevés par les récents audits, burn-out et rotation importante sont la preuve que le personnel, déjà sous pression, ne peut pas supporter davantage de mesures d'économies. Malgré tous les efforts des soignant-e-s, cela provoquera une détérioration de la qualité des soins et un accroissement de l'insécurité médicale.

Des salaires déjà peu élevés

Crise, austérité... des avancées ont pourtant été obtenues par les syndicats dans des secteurs tels que la construction ou l'énergie (certes modestes); le blocage du pouvoir d'achat n'est pas une solution. Que le personnel de santé fasse les frais des mesures d'économies à tout va de l'Etat n'est pas raisonnable. Les salaires – de l'aide-soignant-e à l'infirmier/-ière – ne sont pas élevés et ne reflètent en aucun cas la pénibilité de ces professions ou les responsabilités assumées. Nous nous battons pour faire entendre la voix du personnel de la santé et pour la défense du service public et de l'hôpital public.